



OIM ONU  
MIGRATION

## AIDE AU RETOUR VOLONTAIRE ET À LA RÉINTÉGRATION DES PAYS-BAS

L'Aide au Retour Volontaire et à la Réintégration (AVRR) est proposée gratuitement aux migrants qui ont besoin d'assistance pour leur retour. Cela peut être, par exemple, un (ancien) demandeur d'asile, un migrant dont la procédure d'obtention du permis de séjour est en cours, un migrant titulaire d'un permis de séjour temporaire pour des raisons d'asile, un migrant en situation irrégulière ou bien un migrant bloqué, qui n'a pas la capacité de poursuivre son voyage jusqu'à la destination finale. Les migrants en détention (administrative) peuvent également en bénéficier.

De nombreux migrants peuvent bénéficier d'AVRR. Cependant, les migrants ayant la nationalité, un permis de séjour valide (à l'exception des permis de séjour temporaires) ou un visa d'un État membre de l'UE/EEE, d'un micro-État européen ou d'un pays figurant parmi les 35 revenus les plus élevés, sont exclus. Veuillez consulter le lien suivant vers le site web de l'OIM pour obtenir la liste complète des pays exclus : [iom-nederland.nl/excluded](http://iom-nederland.nl/excluded). Les migrants exclus peuvent bénéficier d'une aide AVRR à titre exceptionnel lorsqu'ils se trouvent dans une situation de vulnérabilité. Celle-ci sera évaluée au cas par cas. Les enfants non accompagnés et les victimes de la traite des êtres humains peuvent toujours bénéficier d'AVRR, quelle que soit leur nationalité.

### Dans quels cas les migrants peuvent-ils faire appel à notre aide?

- Le migrant qui demande l'aide de l'OIM souhaite rentrer volontairement dans son pays;
- Le migrant avait l'intention de s'installer aux Pays-Bas pour une plus longue période, avant contacter l'OIM;
- Le migrant ou le garant de séjour aux Pays-Bas ou dans un pays de réinstallation ne dispose pas de moyens financiers suffisants pour payer un voyage retour;
- Le gouvernement néerlandais n'a aucune objection au départ;
- Le migrant n'a pas bénéficié d'une aide au retour volontaire fournie par l'OIM ou le gouvernement néerlandais au cours des cinq dernières années;
- Un document de voyage valide est disponible ou peut être demandé aux autorités compétentes;
- La demande de retour n'est pas faite sous de faux prétextes et le migrant coopère avec l'OIM pour préparer son départ;
- Le retour est possible d'un point de vue logistique et sécurité;
- Le cas échéant, le migrant accepte qu'un terme soit mis aux procédures d'obtention de permis de séjour ou que son permis (de séjour temporaire) lui soit retiré lorsqu'il quitte les Pays-Bas.



Cofinancé par  
l'Union européenne



## Quel type d'aide proposons-nous?

- Informations et conseils sur le retour volontaire dans la langue du migrant;
- Soutien logistique pour aider à préparer le voyage, y compris le billet d'avion;
- Conseils et, si nécessaire, aide pour obtenir un document de voyage, y compris le remboursement des frais qui y sont liés;
- Aide pendant le départ et, si nécessaire, pendant les transits et à l'arrivée;
- Allocation financière pour couvrir les dépenses immédiates pendant le voyage et directement après l'arrivée, y compris les frais de transport jusqu'à la destination finale;
- Aide supplémentaire pour les enfants mineurs non accompagnés, les victimes de la traite des êtres humains et les migrants ayant des besoins sanitaires;
- Aide à la réintégration pour les nationalités éligibles. Veuillez consulter le lien suivant vers le site web de l'OIM pour obtenir la liste complète des nationalités éligibles : [iom-nederland.nl/avrr-countrylist](https://iom-nederland.nl/avrr-countrylist).

## Comment nous contacter?

L'OIM propose des séances de consultation à différents endroits aux Pays-Bas, par exemple aux centres de réception de COA, les centres de détention pour immigrés et les organisations de la société civile. L'OIM peut également rendre visite aux migrants sur demande dans d'autres endroits s'il est difficile pour eux de se déplacer, par exemple dans un centre d'hébergement d'urgence ou un établissement médical. En outre, des séances d'information et de conseil virtuelles sont également possibles.

Pour plus d'informations ou pour prendre rendez-vous  
avec un conseiller de l'OIM, appelez-nous au:

**088 74 64 466**

<https://netherlands.iom.int>  
[missionthe Hague@iom.int](mailto:missionthe Hague@iom.int)